



QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance  
ordinaire  
décembre  
2014

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 3 décembre 2014 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

- M. Dominic Roy, maire
- M. Carl Robichaud, conseiller
- M. Martin Lacasse, conseiller
- M<sup>me</sup> Lynda Carrier, conseillère
- M. François Audet, conseiller
- M. Ghislain Bélanger, conseiller
- M. Vincent Fortier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Nicolas St-Gelais, directeur général adjoint

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Dominic Roy déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

141201

#### PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 novembre est adopté tel que rédigé.
  2. Le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 24 novembre est adopté tel que rédigé.
- Adopté

141202

#### COMPTES

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 264 778,95\$ et celui des revenus de 104 770,01 \$ pour le mois d'octobre sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :  
Adopté

Administration générale :	28 605,45 \$
Sécurité publique :	110 424,52 \$
Transport :	58 877,69 \$
Hygiène du milieu :	22 451,42 \$
Santé et bien-être :	537,78 \$

Aménagement et urbanisme :	15 478,80 \$
Loisirs et culture :	28 403,29 \$
Adopté	

### RAPPORT DU MAIRE

Une rencontre avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec a eu lieu le 4 décembre dernier. Lors de cette rencontre la municipalité a fait des représentations afin d'autoriser l'exclusion de la zone agricole de la phase 2 du Développement 279. Les personnes présentes à la rencontre étaient Dominic Roy, maire, Nicolas St-Gelais, directeur général adjoint, Alain Vallières directeur du CLD de la MRC de Bellechasse, Gaétan Patry, directeur du service de l'aménagement du territoire de la MRC de Bellechasse, Roland Leclerc et Donald Leclerc.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

#### SIGNALISATION 9-1-1

Il a été mentionné que les panneaux de signalisation 9-1-1 devaient être installés le 15 novembre. La municipalité a de la difficulté avec le fournisseur, des relances fréquentes sont faites sans retour.

#### DÉVELOPPEMENT BENOÎT RUEL

Il est demandé des informations concernant l'état du dossier de Développement Benoît Ruel. Le maire informe qu'il n'est pas encore question de ce secteur. D'autres dossiers doivent être réglés avant.

#### ASPHALTAGE

Les travaux d'asphaltage de l'avenue Royale prévus pour la saison 2014 sont reportés au printemps 2015.

141203

#### PRATIQUE DES POMPIERS

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le versement d'un montant de 2 088,39 \$ pour les pratiques des pompiers pour l'année 2014.

Adopté

#### DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES EN VERTU DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, ARTICLE 537 ET SUIVANTS

Les membres du conseil ci-dessous mentionnés déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires :

Dominic Roy maire  
Carl Robichaud, conseiller  
Martin Lacasse, conseiller  
Lynda Carrier, conseillère  
François Audet, conseiller  
Ghislain Bélanger, conseiller  
Vincent Fortier, conseiller

141204

**RÈGLEMENT 14-268**

Règlement modifiant le règlement 99-096  
«Règlement concernant la circulation et le  
stationnement et autres règles concernant  
les chemins et la sécurité routière dans la  
municipalité»

Il est proposé unanimement

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil adopte le règlement portant le titre de «Règlement modifiant le règlement 99-096 «Règlement concernant la circulation et le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité et portant le numéro 14-268».

Adopté

RÈGLEMENT  
14-268

**RÈGLEMENT 14-268**

Règlement modifiant le règlement 99-096  
«Règlement concernant la circulation et le  
stationnement et autres règles concernant  
les chemins et la sécurité routière dans la  
municipalité»

1. Le présent règlement porte le titre de «Règlement modifiant le règlement 99-096 «Règlement concernant la circulation et le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité»» et porte le numéro 14-268.
2. L'annexe Q est modifiée en ajoutant les lignes ci-dessous inscrites:

**Circulation autorisée pour les véhicules hors route**

<b>Nom du chemin</b>	<b>Secteur</b>	<b>Vitesse maximale</b>	<b>Longueur</b>
Rang Sud-Est	Entre la route Picard et la route 279	autorisée par le Code de la sécurité routière du Québec	4 200 m
Rang Sud-Ouest	Entre la 279 jusqu'au sentier # 30	autorisée par le Code de la sécurité routière du Québec	800 m

3. L'annexe K est modifiée en ajoutant le paragraphe 5) , 6), 7) et 8) qui se lit comme suit :

5) Avenue Royale : Interdit sur le côté nord de la rue Saint-Alfred à la rue Saint-Thomas

6) Avenue Royale : Interdit sur le côté nord de la rue, de Saint-Édouard en allant vers l'Est sur une longueur de 10 m

7) Avenue Royale : Interdit sur le côté nord de la route Chabot à la rue Desmeules

8) Rue Saint-Édouard :Interdit entre la rue Saint-Joseph et l'avenue Royale

4. L'Annexe «N» est modifiée en ajoutant le paragraphe 3) qui se lit comme

suit :

- 3) Dans le stationnement incitatif de la rue Asselin (109 rue Asselin)
5. Le présent règlement modifie l'annexe «A» en ajoutant les lignes suivantes :  
  
rue de l'Église du côté est au coin de l'avenue de l'aqueduc  
rue de l'Église du côté ouest au coin de l'avenue de l'Aqueduc
6. Le présent règlement modifie l'annexe «G» en abrogeant la ligne suivante :  
  
rue de l'Église
7. Le présent règlement modifie l'annexe «H» en ajoutant la ligne suivante :  
  
rue de l'Église
8. Le présent règlement entrera en vigueur 45 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié dans la gazette officielle du Québec.

141205

**LIBÉRATION DE RETENUE  
MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE**

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise la libération de la retenue à Allen entrepreneur général inc. pour la mise aux normes des installations d'eau potable d'un montant de 5 000 \$.  
Adopté

141206

**COURS D'EAU  
PERSONNE DÉSIGNÉE EN SITUATION D'URGENCE**

CONSIDÉRANT que la MRC de Bellechasse a adopté un règlement et une politique relatifs à une gestion des cours d'eau sous sa juridiction ;

CONSIDÉRANT que certaines dispositions du règlement seront appliquées par les personnes désignées au niveau local ;

CONSIDÉRANT que l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales prévoit qu'une entente doit être conclue entre la MRC et les municipalités locales lorsque l'application du règlement ou de certaines de ces dispositions est confiée à la personne désignée au niveau local ;

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le maire Dominic Roy et/ou Nicolas St-Gelais, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente relative à l'application du règlement sur la gestion des cours d'eau.  
Adopté

141207      ASSOCIATION DES POMPIERS  
PANIERES DE NOËL

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention à l'Association des pompiers au montant de 225 \$ dans le cadre de la campagne des paniers de Noël 2014.

Adopté

141208      SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES  
ADOPTION

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil une recommandation favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par la MRC de Bellechasse le 26 novembre 2014.

Adopté

141209      PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER  
LOCAL – SUBVENTION

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur l'avenue Solange pour un montant subventionné de 14 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et que les travaux ont été exécutés, conformément aux présentes dépenses sur l'avenue Solange dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté

141210      ENGAGEMENT MUNICIPAL  
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE PHASE 1.3

CONSIDÉRANT la demande de prolongement en infrastructures d'aqueduc et d'égout pour le développement domiciliaire phase 1.3 ;

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La municipalité s'engage à poursuivre ses démarches pour s'assurer d'alimenter en eau en quantité suffisante les usagers actuels et futurs.

2. La municipalité s'engage à prendre des mesures pour permettre la récupération des puits existants et poursuivre ses recherches pour trouver d'autres sources et déposer une demande d'autorisation pour le captage et le traitement, le cas échéant.

3. La municipalité s'engage à tenir le ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDELCC) informé des avancements de ses démarches.

Adopté

141211

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION  
BUDGET 2014 RÉVISÉ

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte le rapport d'approbation budgétaire daté du 7 novembre 2014 qui prévoit des revenus de 118 883 \$ et une contribution de la Société d'habitation du Québec de 4 083 \$ et la participation de la municipalité de 454 \$ au déficit de l'Office municipal d'habitation.

Adopté

141212

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé des différents produits utilisés en sécurité incendie ;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la Loi sur les *cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettre à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ.

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée à chaque appel d'offres du regroupement sur une base volontaire ;

ATTENDU que la municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents produits utilisés en sécurité incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La municipalité confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés en sécurité incendie nécessaires aux activités de la municipalité.

2. La municipalité confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public n° SI-2015. De ce fait, la municipalité accepte que le choix final de certains produits soit déterminé suite à l'analyse comparative des soumissions déposées et selon les règles définies au document d'appel d'offres.

3. Pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant les fiches d'inscription requises par l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée.

4. La municipalité reconnaît que l'UMQ lui facturera des frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres, ce pourcentage est établi à 1 % (100.00 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 1,50 % (200.00 \$ minimum) pour les non-membres ;

5. Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.  
Adopté

141213 PARC RIVERAIN DE LA BOYER  
SUBVENTION

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention au montant de 2 500 \$ au Parc riverain de la Boyer.  
Adopté.

141214 TERRAINS MUNICIPAUX  
CONTRAT D'ENTRETIEN

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le directeur général adjoint à signer le contrat de travail à intervenir entre la municipalité et Denis Turgeon enr., du 23 avenue Commerciale à Saint-Charles-de-Bellechasse, pour l'entretien des terrains municipaux 2015 pour un montant annuel de 12 000 \$.  
Adopté

141215 ASSOCIATION TOURISTIQUE  
CHAUDIÈRE-APPALACHES

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil désire renouveler son adhésion à l'Association touristique Chaudière-Appalaches pour l'année 2015 et à acquitter les frais en janvier 2015.  
Adopté

141216 MODIFICATION PLAN D'INTERVENTION  
TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2010-2013

Il proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



1. Le conseil demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'ajouter à la programmation du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013, les routes suivantes soit le rang Nord-Est, le rang de l'Hêtrière et la route de Beaumont.

Adopté

141217

NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT que l'absence pour maladie du directeur général et secrétaire-trésorier perdure depuis près d'un an ;

CONSIDÉRANT que pendant l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint peut cumuler temporairement les fonctions de directeur général et secrétaire-trésorier adjoint ainsi que de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ;

CONSIDÉRANT que pendant l'intérim, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint continuera d'accomplir ses fonctions de directeur général et de secrétaire-trésorier adjoint ;

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil nomme Nicolas St-Gelais, directeur général adjoint, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

Adopté

DIVERS

Lynda Carrier, conseillère, invite les gens à venir participer au Marché de Noël qui aura lieu les 13 et 14 décembre dans le stationnement de l'Église.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général adjoint signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

141218

CLÔTURE

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente réunion est close à 20 h 45.

Adopté

Le directeur général adjoint

Le maire

Nicolas St-Gelais

Dominic Roy

\*\*\*\*\*

## QUÉBEC

### MRC DE BELLECHASSE

#### MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance  
extraordinaire  
décembre  
2014

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 22 décembre 2014 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire  
M. Carl Robichaud, conseiller  
M. Martin Lacasse, conseiller  
M<sup>me</sup> Lynda Carrier, conseillère  
M. François Audet, conseiller  
M. Ghislain Bélanger, conseiller  
M. Vincent Fortier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Nicolas St-Gelais, directeur général adjoint

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Dominic Roy déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

141219

#### BUDGET 2015

Il est proposé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le budget 2015 se lit comme suit :

##### **REVENUS**

Revenus de taxes foncières	1 919 590,00	\$
Compensation de services	555 362,00	
Compensation tenue lieu de taxes	82 408,00	
Services rendus	505 308,00	
Autres recettes	73 200,00	
Transferts gouvernementaux	39 568,00	
Total	<u>3 175 436,00</u>	

##### **DÉPENSES**

Administration générale	521 125,00
Sécurité publique	464 214,00
Transport	721 470,00
Hygiène du milieu	572 551,00
Santé et bien-être	18 836,00
Urbanisme	136 997,00
Loisirs et culture	576 782,00
Frais de financement	174 027,00
Remboursement de capital	136 800,00
Amortissements	(785 000,00)

Affectations	-147 366,00
Total	<u>3 175 436,00</u>

**REVENUS D'INVESTISSEMENT**

Revenus de taxes	277 500,00
Subvention	540 000,00
Total	<u>817 500,00</u>

**CHARGE D'INVESTISSEMENT**

Administration générale	30 000,00
Transport	795 500,00
Hygiène du milieu	840 000,00
Loisirs et culture	567 000,00
Total	<u>2 232 500,00</u> \$

Adopté

141220 **PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017 au montant de 9 845 000 \$.

Prévisions des dépenses	
2015	3 220 000
2016	2 515 000
2017	4 110 000

Adopté

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

141221 **CLÔTURE**

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente réunion est close à 20 h 30.

Adopté

Le directeur général adjoint

Le maire

Nicolas St-Gelais

Dominic Roy

\*\*\*\*\*